

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le 2 avril 2025 à dix-neuf heures trente, à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #1 - Marie-Ève Caron
Siège #3 - Nicolas Guillemette
Siège #4 - Mélanie Bolduc
Siège #5 - Guylain Chamberland
Siège #6 - Christian Therrien

Est/sont absents:
Siège #2 - Jean-François Labrecque

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Suzie Bernier.

Mme Anne Mathieu, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2025-04-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE**
- 4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**
- 5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL**
- 6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 7 - ADMINISTRATION**
 - 7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse**
 - 7.2 - Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires**
- 8 - SÉCURITÉ INCENDIE**
 - 8.1 - Service de sécurité incendie - Approbation du rapport annuel 2024**
- 9 - VOIRIE**
 - 9.1 - Mesures de prévention concernant des travaux sur des propriétés privées nécessitant un corps de métier**
 - 9.2 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'envergure supramunicipaux (PPA-ES) - Dossier no NAK44983-19037 (12) - 20240426-008**

- 10 - AQUEDUC ET ÉGOUT
- 10.1 - Travaux de ventilation à l'usine d'épuration - Phase 2 - Appel d'offres public

10.2 - Travaux en électricité à l'usine d'épuration- Phase 2 - Octroi de contrat

10.3 - Modifications à l'usine d'épuration- Phase 2

10.4 - Usine d'épuration - Soumission reçue pour l'achat d'instruments de mesure portatifs

10.5 - Mise aux normes à l'usine d'épuration - Achat d'une sonde
- 11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 11.1 - Demande de dérogation mineure - Lot portant le numéro 4 276 842 du cadastre du Québec

11.2 - Nomination d'un membre du comité consultatif d'urbanisme d'Armagh (CCU)
- 12 - LOISIRS ET CULTURE
- 12.1 - Résolution d'appui - Dénonciation des enjeux liés à la tenue de camps de jour municipaux

12.2 - Participation financière - Appui à la demande du projet de M. Patrick Damien Roy

12.3 - Demande de participation financière - Projet LINGUIRA Guinée
- 13 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)
- 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-04-02

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE

Chacun des membres du Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal:

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que le procès-verbal de la séance du 5 mars 2025 soit accepté tel que rédigé par la greffière-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-04-03

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

D’approuver la liste ci-jointe des comptes à payer en date du 2 avril 2025 pour un montant de 287 308.57 \$.

ADMQ	MUNYS LICENCE ANNUELLE	373,67
AMAZON.CA	PINCES POUR TABLES CONSEIL	20,68
AMAZON.CA	SUPPORTS NOMS TABLE CONSEIL	30,69
AMAZON.CA	ENCRE TAMPON - BUREAU	17,95
BENEVA	ASSURANCES COLLECTIVES-AVRIL	1 766,93
CÉDRIC DUCHESNEAU	VERS.#5 DÉNEIGEMENT COURS MUN.	4 175,89
CERCLE DES FERMIÈRES ARMAGH	CONFECTION D'UN TARTAN	500,00
CORPORA. LOISIRS ET PARCS D'ARMAGH	BUDGET 2025 -PORTABLE	1 000,00
CORPORA. LOISIRS ET PARCS D'ARMAGH	BUDGET 2025- REMB.ÉLECTRICITÉ	4 200,00
COUILLARD FOURNIER NOTAIRES INC.	SERVITUDE-FERME DE LA FOURCHE	728,88
CRÉAPHISTE	JOURNAL D'AVRIL - 24 PAGES	885,31
DIANE GERVAIS, ARCHITECTE	PLAN ARCHITECTE US. TRAIT.EAUX	5 001,41
EMCO CORPORATION	ENS.RÉPARATION POSTE REFOULE.	574,31

EMCO CORPORATION	ENS.RÉPARATION POSTE REFOULE.	574,31
EMS INFRASTRUCTURE INC.	SURVEILLANCE USINE ÉPURATION	7 724,60
ENTREPRISES CLAUDE CÔTÉ INC.	RÉP. OEIL ÉLECTRONIQUE/ BUREAU	133,95
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE EAU USÉE	883,59
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE - EAU POTABLE	137,40
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE - EAU POTABLE	209,83
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE EAU USÉE	175,34
EXCAVATION MARCEL VÉZINA INC.	VERS.#5 ENTRE.CHEMINS D'HIVER	125 136,58
EXTINCTEURS MONTMAGNY INC	VÉRIF.CYLINDRE-BOUEILLE D'AIR	62,67
FONDS DES BIENS ET DES SERVICES	MISE A JOUR-OUVRAGES ROUTIERS	63,50
GESTION DCB	RÉP.ESSUIE-GLACE DODGE RAM	602,09
GROUPE GÉOS INC.	ÉTUDES PONCEAU RANG ST-JOSEPH	2 730,66
GROUPE GÉOS INC.	ÉTUDES PONCEAU RG ST-JOSEPH	7 502,12
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.USINE FILTRATION-65 JRS	4 301,90
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.LUMIÈRES DE RUE - 28 JRS	522,53
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.POSTE REFOUL.-58 JOURS	470,88
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.CASERNE- 58 JRS	815,60
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.PANNEAU CHALOIS 58 JOURS	31,89
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.RÉS.EAU POTABLE-58 JRS	275,16
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.CHALOIS-58 JRS	1 120,67
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.USINE ÉPURATION-28 JRS	1 695,25
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.LUMIÈRES DE RUE- 31 JOURS	578,52
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.COMPLEXE-GARAGE-BIBLIO.	1 866,75
INFO-MANIAC	SUPPORT TECH. ORDI.	82,21
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERVICE INTERNET	84,38
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ	DÉBIT-FACTURE PRÉCÉDENTE	- 0,53
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ	CHOCOLAT/ CONCOURS	19,52
MAXI MÉTAL INC.	RÉP. SYST.ÉLECTRONIQUE AUTOPOMP	16 450,97
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISES PROVINCIALES-MARS	13 053,03
NOVACO	PAPIER À MAINS	123,63
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET ÉCOCENTRE	40,19
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CHALOIS	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET POSTE REFOULEMENT	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE ÉPURATION	114,98
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TÉL.IP USINE FILTRATION	17,72
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CASERNE	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE FILTRATION	45,94
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE VOIRIE-AQ-ÉG-INCENDIE	802,63
PAQUET & FILS LTÉE	HUILE CASERNE 1676.6L X 1,22\$	2 358,49
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE VOIRIE-AQ-ÉG-INCENDIE	615,04
PASSEPORT ANIMAL INC.	SERVICES ANIMALIERS- AVRIL	86,23
PATRICK LEBLOND	DÉNEIGE.PRISE D'EAU RG ST-JOSE	517,39
PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC. (#12916)	AIR FLUIDE D'ÉCHAPEMENT GMC	51,97
PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC. (#12916)	BOYAU POMPIER	224,99
PUROLATOR INC.	TRANSPORT-PIÈCES VOIRIE & AQUE	46,56
RÉAL HUOT INC.	PIÈCES RÉSEAU AQUEDUC	1 307,39
RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA	REMISES FÉDÉRALES-MARS	4 964,82
RÉSEAU BIBLIO / C.R.S.B.P.	GESTION DES ACCÈS-SUPPORT 2025	841,68
RREMQ - AON HEWITT	RÉGIME DE RETRAITE-MARS	5 103,33
SIGNALISATION LÉVIS INC.	PLAQUE NUMÉRO CIVIQUE	19,49
SOC. AIDE DÉVELOPPEMENT BELL.-ETCH	PROJET AGIR COLLECTIVEMENT	896,00
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	ENVOI POSTAL JOURNAL-AVRIL	142,31
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	CLÉS/ BOÎTE POSTALE	34,50
SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE QC	IMMATRICULATION DES VÉHICULES	4 537,47
SOLUTIONS IT CLOUD	7 LICENCES COURRIELS	49,67
TÉLUS QUÉBEC	TÉL+FAX-BÂTIMENTS MUNICIPAUX	565,33
THIBAUT CHEV. BUICK GMC CAD. LTEE	CHANGEMENT HUILE-GMC 2500	194,67
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT SERVICE PHOTOC.D.G.	63,28
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONFIGURATION SCAN/ ORDI DG	86,23
TURCOTTE 1989 INC.	TECQ EAUX USÉES-DEMANDE #1	56 763,16
TURCOTTE 1989 INC.	TECQ EAUX USÉES-AJUST.. DEMANDE #1	- 1 248,40
USINAGE XPRESS DE BEAUCE INC.	RÉPARA. POULIE USINE ÉPURATION	1 077,73
VIDÉOTRON LTÉE	CELLULAIRES EMPLOYÉS	73,63

Adopté unanimement par les conseillers.

5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

7 - ADMINISTRATION

7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 19 mars 2025 est déposé à tous les élus municipaux.

7.2 - Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires

Selon l'article 357 et 358 LERM, une personne élue lors d'une élection partielle doit respecter la date d'anniversaire de proclamation d'élection pour déposer sa mise à jour annuelle de son formulaire de déclarations des intérêts pécuniaires.

M. Guylain Chamberland, conseiller municipal a remis à la Directrice générale adjointe son formulaire «Déclaration des intérêts pécuniaires » afin que celle-ci, suite aux dispositions législatives, transmette au Ministère des Affaires municipales et de l'habitation le relevé identifiant le membre du Conseil ayant déposé ou non son formulaire.

8 - SÉCURITÉ INCENDIE

2025-04-04

8.1 - Service de sécurité incendie - Approbation du rapport annuel 2024

ATTENDU QUE les municipalités ont transmis toutes les informations nécessaires à la rédaction du rapport annuel en sécurité incendie de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU QUE la MRC a produit et présenté le contenu du rapport au Conseil de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU QUE selon l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC doit transmettre dans les trois mois de sa fin d'année financière un rapport d'activités de l'exercice précédent au Ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit adopter le rapport annuel 2024 de la MRC de Bellechasse;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que la Municipalité d'Armagh approuve le rapport annuel en sécurité incendie de l'année 2024.

Que la présente résolution soit transmise à la MRC de Bellechasse.

Adopté unanimement par les conseillers.

9 - VOIRIE

2025-04-05

9.1 - Mesures de prévention concernant des travaux sur des propriétés privées nécessitant un corps de métier

ATTENDU QUE la Municipalité reçoit à l'occasion des demandes de citoyens pour divers travaux à faire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit assurer la sécurité et la protection de ses employés dans l'exécution de leurs tâches;

ATTENDU QUE la Municipalité fait partie d'une mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail et qu'elle doit se conformer aux exigences de celle-ci;

ATTENDU QUE certains travaux nécessitent l'intervention de professionnels qualifiés ou de corps de métier spécialisés pour être réalisés de manière sécuritaire et conforme aux normes en vigueur;

ATTENDU QUE la Municipalité n’a pas les ressources ni l’expertise interne requises pour effectuer certains travaux ou toute autre intervention nécessitant des compétences spécialisées sur une propriété privée;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que la Municipalité informe ses citoyens qu'elle n'est pas en mesure d'effectuer des travaux, incluant mais non limité au service de dégelage et tout autre type de travaux nécessitant un corps de métier sur des propriétés privées, et ce, dans le but de protéger la sécurité de ses employés municipaux.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-04-06

9.2 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'envergure supramunicipaux (PPA-ES) - Dossier no NAK44983-19037 (12) - 20240426-008

ATTENDU QUE le Conseil municipal d’Armagh a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d’annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment complété;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2027 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d’annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l’acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu’il a approuvée, sans toutefois excéder le montant maximal de l’aide tel qu’il apparaît à la lettre d’annonce;

ATTENDU QUE l’aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d’annonce du ministre;

ATTENDU QUE l’aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu’à concurrence de:

- 1) 40 % de l’aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l’aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;

3) 100 % de l’aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d’annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que le conseil de la Municipalité d’Armagh approuve les dépenses d’un montant de 79 173.81 \$ relatifs aux travaux d’amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée.

Adopté unanimement par les conseillers.

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

2025-04-07

10.1 - Travaux de ventilation à l'usine d'épuration - Phase 2 - Appel d'offres public

ATTENDU QUE la firme EMS a été mandatée afin de procéder à une demande de prix sur invitation pour des travaux en ventilation prévus à l'usine d'épuration - Phase 2;

ATTENDU QUE toutes les soumissions reçues dépassent le seuil obligeant l'appel d'offres publics;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que le Conseil demande à la firme EMS de procéder à un appel d'offre public (SEAO) pour des travaux en ventilation à l'usine d'épuration - Phase 2.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-04-08

10.2 - Travaux en électricité à l'usine d'épuration- Phase 2 - Octroi de contrat

ATTENDU QUE la firme EMS a été mandatée afin de procéder à une demande de prix pour des travaux en électricité prévus à l'usine d'épuration - Phase 2;

Fournisseurs	Prix avant taxes
Les installations Électriques Monsieur Watt Canada inc.	50 692 \$
Augustin Cormier Entrepreneur Électricien Inc.	19 500 \$
Turcotte 1989 inc.	55 550 \$

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,

Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que le Conseil, suite à la recommandation de M. Michel Cossette, ingénieur de la firme EMS, octroie le contrat à Augustin Cormier Entrepreneur Électriciens inc, le plus bas soumissionnaire pour la somme de 19 500 \$ avant taxes pour des travaux en électricité à l'usine d'épuration - Phase 2.

Que ce montant soit prévu dans les travaux de la TECQ 2024-2028.

Adopté unanimement par les conseillers

2025-04-09

10.3 - Modifications à l'usine d'épuration- Phase 2

ATTENDU QUE des travaux en architecture sont prévus à l'usine d'épuration pour la phase 2;

ATTENDU QUE la firme d'architecture Diane Gervais a été mandatée afin de procéder à une demande de prix auprès de deux fournisseurs pour des travaux de mise aux normes à l'usine d'épuration - Phase 2;

Fournisseurs	Taxes incluses
Lévis Construction inc.	132 859.36 \$
Groupe Humaco	109 128.80 \$

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Que le Conseil, suite à la recommandation de Diane Gervais, architecte, octroie le contrat à l'entreprise Groupe Humaco, le plus bas soumissionnaire pour la somme de 109 128.80 \$ taxes incluses pour des travaux de mise aux normes à l'usine d'épuration des eaux usées - Phase 2.

Que ce montant soit prévu dans les travaux de la TECQ 2024-2028.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-04-10

10.4 - Usine d'épuration - Soumission reçue pour l'achat d'instruments de mesure portatifs

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer certains équipements de mesure à l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des prix pour l'achat d'instruments de mesure portatifs;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont déposé une soumission;

- SM Eau Expert : 2 632 \$ avant taxes
- Hach Canada: 2 911 \$ avant taxes

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Que le Conseil accepte la soumission la plus basse de SM eau EXPERT pour l'achat d'une sonde à oxygène dissout et Ph au montant de 2 632 \$ avant taxes.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-04-11

10.5 - Mise aux normes à l'usine d'épuration - Achat d'une sonde

ATTENDU QU' il y a lieu d'améliorer la prise de données pour rencontrer les normes ministérielles;

ATTENDU QUE nous devons procéder au remplacement de la sonde à l'effluent à l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE nous avons procédé à une demande de soumissions auprès de 2 fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Que ce Conseil autorise l'achat d'une sonde à l'effluent auprès de Turcotte Inc., le plus bas soumissionnaire au montant de 3 845 \$ avant taxes comparativement à SM eau Expert avec un montant de 8 050 \$ avant taxes.

Que ce montant soit prévu dans les travaux de la TECQ 2024-2028.

Adopté unanimement par les conseillers.

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2025-04-12

11.1 - Demande de dérogation mineure - Lot portant le numéro 4 276 842 du cadastre du Québec

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été présentée par le propriétaire du 42, rue Principale en bonne et due forme;

ATTENDU QUE la demande concerne le lot portant le numéro 4 276 842 du cadastre du Québec, sise au 42, rue Principale;

ATTENDU QU'une dérogation mineure est requise afin de permettre l'implantation d'un bâtiment complémentaire soit d'un kiosque externe à partir d'un conteneur recouvert conçu par Consignation selon l'entrée en vigueur de la réglementation de la modernisation de la consigne du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, ce qui contrevient à l'article 50 du règlement de zonage 196-2022;

ATTENDU QUE la présente demande ne porte aucune atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE la dérogation mineure n'aggraverait pas les risques en matière de sécurité et santé publique, ne porterait pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être général;

ATTENDU QUE l'analyse de l'ensemble de la demande permet aux membres du CCU de croire que la dérogation revêt effectivement un caractère dit « mineure »;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que le Conseil, suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'Armagh, accepte de rendre conforme la demande de dérogation mineure autorisant l'implantation d'un bâtiment complémentaire soit d'un kiosque externe à partir d'un conteneur recouvert conçu par Consignaction selon l'entrée en vigueur de la réglementation de la modernisation de la consigne du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Que ce Conseil autorise l'émission d'un permis d'addition de bâtiment pour cette propriété du 42, rue Principale.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-04-13

11.2 - Nomination d'un membre du comité consultatif d'urbanisme d'Armagh (CCU)

ATTENDU QUE le mandat de M. Claude Lacerte au siège numéro 3 du Comité consultatif d'urbanisme d'Armagh est terminé et que celui-ci ne souhaite pas le renouveler;

ATTENDU QUE M. Frédéric Lajoie a déposé sa candidature selon l'article 9 du règlement 171-2018;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que M. Frédéric Lajoie soit nommé membre du Comité consultatif d'urbanisme d'Armagh car celui-ci respecte les conditions selon l'article 9 du règlement 171-2018.

Adopté unanimement par les conseillers.

12 - LOISIRS ET CULTURE

2025-04-14

12.1 - Résolution d'appui - Dénonciation des enjeux liés à la tenue de camps de jour municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

ATTENDU QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

ATTENDU QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

ATTENDU QUE ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

ATTENDU QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte qui régit l'obligation de donner l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants à besoins particuliers;

ATTENDU tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

ATTENDU également que les demandes d’accompagnements pour les enfants à besoins particuliers physiques ou psychologiques sont en nette croissance d’année en année;

ATTENDU l’absence de soutien financier pour offrir des mesures d’accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camp de jour;

ATTENDU la lettre de la Fédération des Municipalités du Québec (FQM) du 10 juin 2024 demandant à la ministre des Affaires municipales d’agir en appui à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Que la Municipalité d'Armagh soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes:

- Renforcer le budget alloué au Programme d’assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet d'accompagnement.
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d’examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l’optique d’une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l’Éducation.
- Mettre en priorité la création d’une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

Que cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation, au ministre de l’Éducation et à toutes les municipalités du Québec.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-04-15

12.2 - Participation financière - Appui à la demande du projet de M. Patrick Damien Roy

ATTENDU QUE le réalisateur M. Patrick Damien Roy a proposé à la municipalité d’Armagh une campagne de publicité qui a comme objectif de faire connaître Armagh et ses attraits auprès de la population du Québec;

ATTENDU QUE cette proposition est liée à un court métrage tourné à Armagh qui met en vedette Léane Labrèche-Dor et Antoine Bertrand;

ATTENDU QUE ce projet réunit 4 autres artistes qui ont des résidences ou qui ont leurs racines à Armagh;

ATTENDU QUE depuis 1996, M. Patrick Damien Roy a réalisé avec succès des projets qui mettent en valeur Armagh, incluant des diffusions à Radio-Canada, Télé-Québec, des festivals, au Nouveau-Brunswick et en France, sur Internet et dans les salles de cinéma;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,

Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que le Conseil participe financièrement pour la somme de 1 000 \$ dans le projet de M. Patrick Damien Roy.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-04-16

12.3 - Demande de participation financière - Projet LINGUIRA Guinée

ATTENDU QUE Ingénieurs Sans Frontières Québec (ISFQ) a procédé à une demande de soutien financier dans la réalisation de projets de coopération internationale visant à favoriser un développement durable et équitable;

ATTENDU QUE parmi les coopérants participant à cette mission s'y retrouve Madame Marika Chabot, résidente d'Armagh;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh est sollicitée à participer financièrement au Projet LINGUIRA Guinée;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que le Conseil participe financièrement à la mission Projet LINGUIRA Guinée pour une somme de 100 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

DÉPÔT D'UNE PÉTITION

La conseillère Mme Mélanie Bolduc dépose une pétition citoyenne contre le projet "La rivière qui murmure à la chute".

2025-04-17

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Qu'à 20:32, la séance soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, soussignée, Suzie Bernier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Suzie Bernier, mairesse

Anne Mathieu, directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe